

Le développement éolien en Gaspésie et dans la MRC de Matane

**Yvon Gaudet
Chambre de commerce – région de Matane**

1. Introduction

La Chambre de commerce – région de Matane a décidé d'intervenir dans le dossier du développement éolien dans la région en raison des nombreuses critiques face à ce développement, critiques qui peuvent compromettre tout l'avenir de cette industrie prometteuse dans notre région.

La place importante qu'occupe l'industrie éolienne dans l'amélioration du statut économique des régions de la Gaspésie et de la MRC de Matane ne place néanmoins pas cette industrie au-delà des préoccupations sociales de la population.

Les données du rapport sont basées sur diverses observations dans le milieu, sur la couverture journalistique des projets et sur les rapports du Bureau d'audiences publiques en environnement.

La Chambre de commerce a voulu, par ce rapport, replacer les choses dans leur contexte tout en appuyant un développement éolien en harmonie avec la communauté. Le rapport de la Chambre a notamment pour but d'inviter les divers intervenants dans le dossier à se réunir pour discuter des forces et des faiblesses du développement éolien afin d'en améliorer la gestion.

Dans ce contexte, la Chambre de commerce – région de Matane présente une série d'une douzaine de recommandations au gouvernement du Québec, à la Régie de l'énergie, à Hydro-Québec, aux MRC et aux Conseils régionaux des élu(E)s afin de maximiser le développement économique engendré par l'industrie éolienne tout en s'assurant de préserver l'harmonie sociale liée à ce développement.

2. Table des matières

1. Introduction	2
2. Table des matières	3
3. Impact économique	4
4. Audiences du BAPE	5
5. Impact sonore	5
6. Impact visuel	7
7. Impact sur la faune et la flore	8
8. Développement des parcs	10
9. Demande de moratoire	11
10. Contenu régional	12
11. Développement communautaire	13
12. Redevances	14
13. Intégration durable	14
14. Règlements de contrôle intérimaires	15
15. Conclusions	16

3. Impact économique

L'impact économique de l'industrie éolienne dans la MRC de Matane est considérable. Plus de 200 emplois directs ont été créés (Marmen, Composites VCI), en plus des emplois dans l'industrie de la construction lors de l'aménagement des parcs (175 emplois en moyenne sur le chantier de Cartier Énergie à Baie-des-Sables et dans la Mitis) et de la dizaine d'emplois créés pour l'entretien de chaque parc. Ceci, c'est sans compter les multiples emplois indirects créés chez les sous-traitants.

L'impact de tous ces emplois se fait ressentir dans le tissu commercial de la ville de Matane et dans l'augmentation de la valeur des propriétés. Plusieurs propriétaires de commerces signalent une augmentation de leur chiffre d'affaires en 2006.

Le premier appel d'offres de 1000 MW d'Hydro-Québec comportait une clause obligeant les promoteurs à avoir un contenu régional pour forcer le développement d'une industrie éolienne en Gaspésie et dans la MRC de Matane. Le pourcentage de contenu régional s'établissait à 40% pour les éoliennes livrées en 2006, de 50% pour celles livrées en 2007 et de 60% pour les éoliennes livrées en 2008 et ultérieurement. Quant on calcule que la valeur des investissements atteint presque les 2 milliards de dollars, on en arrive à des retombées de plus de 1 milliard de dollars pour la Gaspésie et la MRC de Matane.

Le deuxième appel d'offres d'Hydro-Québec, cette fois de 2000 MW, nécessitera des investissements de plus de 3 milliards de dollars et comporte une clause de contenu régional de 30% pour consolider la base industrielle établie en Gaspésie et dans la MRC de Matane. Il s'agit donc de retombées économiques de 900 millions de dollars pour ces 2 régions.

Le Québec veut ainsi devenir un chef de file de l'énergie éolienne en Amérique du Nord où de nombreux projets verront le jour au cours des prochaines années.

Recommandation 1 La Chambre de commerce – région de Matane recommande à la Régie de l'énergie du Québec, à Hydro-Québec et au gouvernement du Québec de n'effectuer

aucune modification au deuxième appel d'offres d'Hydro-Québec (2000MW) relativement à la clause de contenu régional qui permettra de consolider la base industrielle déjà en place en Gaspésie et dans la MRC de Matane.

4. Audiences du BAPE

Le Bureau d'audiences publiques en environnement tient des consultations publiques dans le cadre de chaque projet de création d'un parc éolien.

Les organismes et individus peuvent faire connaître leurs points de vue et leurs préoccupations lors de ces audiences publiques.

Au terme des audiences, le BAPE publie un rapport sur chaque projet de développement. Chaque rapport contient des recommandations qui visent à mieux encadrer le projet pour le faire accepter socialement.

Recommandation 2 La Chambre de commerce – région de Matane propose que le BAPE poursuive la tenue d'audiences publiques sur chaque projet de développement éolien et que le milieu et le gouvernement tiennent compte de ses recommandations dans l'émission des autorisations nécessaires aux promoteurs.

5. Impact sonore

Les éoliennes génèrent trois types d'émissions sonores :

1. Frottement de l'air sur les pales et le mât
2. Mécanisme dans la nacelle lorsque les éoliennes sont en production
3. Vibration des pales

La recherche a permis, au cours des dernières années, d'atténuer significativement le bruit des différentes sources d'émissions sonores, notamment grâce à la diminution de la vitesse de

rotation des pales, à des engrenages de précision silencieux, au montage des arbres de transmission sur amortisseurs et au capitonnage de la nacelle.¹

En général, le bruit des éoliennes s'élève de 40 à 50 décibels, soit l'équivalent de la circulation automobile. Le niveau de bruit d'un parc d'éoliennes, surtout si plusieurs éoliennes sont concentrées en un même endroit, peut néanmoins déranger les résidents du secteur, même si les éoliennes sont conformes aux critères du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs.

Le groupe Éole-Prudence se dit « préoccupé par les impacts des bruits de basse fréquence sur la santé et affirme éprouver un sentiment d'injustice nuisible à la cohésion sociale de la communauté ».

En ce qui a trait au bruit des éoliennes, le rapport du BAPE sur le projet du Groupe AXOR dans la MRC de Matane signale que « L'impact le plus important serait lié aux basses fréquences, inférieures à 100 Hz, qui se propagent plus facilement que les hautes et auxquelles nous serions moins habitués. Ces basses fréquences pourraient perturber le sommeil. (...) Au regard des infrasons dont les fréquences inférieures à 20 Mz sont généralement inaudibles pour l'humain (...) le représentant du Ministère souligne la complexité liée à l'évaluation de leurs conséquences, d'abord parce que l'exposition et les effets sur la santé sont mal évalués, ensuite parce qu'il y a de nombreux facteurs confondants comme le bruit audible et, enfin, parce que les individus ne sont pas tous aussi sensibles à ces fréquences ».

Devant ces faits, le BAPE recommande que « le Groupe Axor devrait privilégier les emplacements les plus éloignés des résidences ».

Le BAPE recommande également « que le Groupe Axor devrait planifier un programme de suivi sonore pour la durée de vie de l'éventuel parc éolien de la MRC de Matane. Ce programme devrait inclure la fréquence de l'échantillonnage, le choix d'indicateurs qui

¹ Centre d'information et de documentation sur le bruit (France).

tiennent compte des basses fréquences ainsi qu'une étude de perception menée auprès des citoyens qui pourraient être touchés... Advenant que les niveaux sonores causent une gêne jugée significative, des mesures devraient être prises pour réduire cette exposition, telles que l'arrêt temporaire d'un aérogénérateur dérangeant ou la modulation de fonctionnement d'un petit groupe d'éoliennes ».

Recommandation 3 : La Chambre de commerce – région de Matane est d'avis que toutes les questions touchant au bruit des éoliennes ont été prises en compte par le BAPE et qu'il n'y a donc pas lieu de retarder tout projet d'implantation de parcs d'éoliennes. La Chambre recommande également que les MRC de la région modifient leurs règlements de contrôle intérimaires afin de ne pas autoriser l'érection d'éoliennes à moins de 500 mètres des résidences, la distance étant le meilleur facteur atténuant du bruit.

6. Impact visuel

L'impact des éoliennes sur le paysage est une préoccupation majeure de la population de la Gaspésie et de la région de Matane. Selon le Conseil régional de l'environnement du Bas St-Laurent « Le paysage est un élément patrimonial qui fait partie intégrante du milieu de vie. Il devrait être reconnu et protégé. »

Les avis sont cependant divergents sur les impacts des éoliennes sur le tourisme. Nous sommes confrontés à des choix difficiles : comment associer le développement économique de la filière éolienne à l'importance de la qualité des paysages humanisés, joyeux d'une industrie touristique tout aussi importante dans la péninsule gaspésienne.

Le CLD de la MRC de Matane a soutenu devant le BAPE « que la clientèle touristique démontrait un intérêt sans cesse croissant pour les éoliennes ». Par contre, selon le Ministère du tourisme « les parcs éoliens dans la région de Matane ne constituent d'aucune façon une opportunité pour l'industrie touristique, ce serait plutôt le contraire... Les plantations dans ce secteur ne sont pas articulées pour présenter un intérêt pour les touristes. Elles sont réalisées

de façon aléatoire en fonction des vents et des autorisations des propriétaires de terrains ou de propriétés municipales ».

On voit pourtant régulièrement des touristes s'arrêter pour prendre des photos aux abords du parc Le Nordais de Cap-Chat et les visiteurs à ce parc sont nombreux durant la saison touristique.

Le BAPE a recommandé que « Le groupe AXOR devrait favoriser les zones de plus faible sensibilité visuelle dans le choix final des emplacements des éoliennes visant son projet de développement d'un parc éolien dans la MRC de Matane ».

Recommandation 4 La Chambre de commerce – région de Matane estime qu'il faut protéger les paysages dans le cadre du développement de parcs d'éoliennes. Puisque l'impact des éoliennes sur le tourisme n'a jamais été mesuré, la Chambre recommande qu'une étude soit effectuée sur la question, à savoir si oui ou non les touristes apprécient les éoliennes dans le paysage. Cette étude pourrait être confiée au département de tourisme du Cégep de Matane et être effectuée à l'été 2007. Entre-temps, la Chambre recommande la prudence dans le choix des emplacements des éoliennes afin de ne pas nuire aux paysages tant vantés de la péninsule gaspésienne.

7. Impact sur la faune et la flore

La présence des éoliennes a un impact sur les oiseaux et les chauves-souris. Les deux effets constatés sont les risques de collision entraînant des blessures ou la mortalité et les perturbations sur les comportements. Aux Etats-Unis, le National Wind Coordinating Committee estime qu'il meurt en moyenne 2,3 oiseaux par éolienne par année. De tels taux de mortalité, même s'il peuvent sembler faibles, pourraient être jugés élevés lorsque l'oiseau mort appartient à une espèce en péril.

La principale hypothèse avancée pour expliquer les collisions d'oiseaux avec les éoliennes est le flou cinétique, c'est-à-dire la perte de définition d'un objet qui se déplace rapidement. Ce flou est plus prononcé à l'extrémité des pales, ce qui confond les oiseaux en vol.

La réduction de la vitesse de rotation des pales avec les développements technologiques, par rapport aux éoliennes du parc Le Nordais, réduirait les risques d'accidents. De plus, un nombre plus élevé d'éoliennes risque d'augmenter le taux de mortalité aviaire et de modifier également les comportements.

Même si l'effet de la topographie ne fait pas encore l'objet d'un consensus de la communauté scientifique, l'installation d'éoliennes sur les crêtes, les pentes abruptes et dans les vallées risque d'augmenter le nombre de collisions.

Les facteurs liés aux oiseaux incluent la densité d'individus, la présence de corridors migratoires, l'attraction vers la lumière et les comportements en périodes de migration et de reproduction. Ces facteurs supposent une variation importante des risques de collision au cours de l'année.

Quant aux facteurs météorologiques, ils sont les moins prévisibles. Les périodes de mauvaise visibilité et les plafonds nuageux au niveau des infrastructures entraîneraient un risque plus élevé de collisions d'oiseaux migrateurs nocturnes. Cependant, les observateurs ont observé très peu de mortalité d'oiseaux liées aux éoliennes lorsque ces conditions sont survenues.

Selon Environnement Canada, des mesures préventives peuvent être adoptées à trois différentes étapes du cycle de vie d'un parc éolien de façon à réduire l'impact des éoliennes sur les oiseaux. Le choix de la technologie et des emplacements doit intégrer des préoccupations biologiques dans la phase de planification. Pendant la construction, il convient de réduire le plus possible la destruction d'habitats et la perturbation des milieux en choisissant les périodes de l'année les plus propices et les milieux les moins sensibles. Durant l'exploitation, le promoteur doit veiller à déceler les anomalies et à apporter les correctifs nécessaires au besoin.

Pour le projet du Groupe Axor, le BAPE a recommandé « Un programme de suivi de la faune ailée planifié sur la durée de vie du projet et modulé dans le temps. Les résultats devraient être rendus publics par le promoteur et discutés au comité de suivi. L'exploitant, le cas échéant, devrait adopter des mesures particulières afin de réduire les risques de mortalité aviaire ».

Recommandation 5 La Chambre de commerce – région de Matane recommande un suivi de la mortalité aviaire à toutes les étapes des projets d'implantation et d'exploitation de parcs éoliens, quitte à arrêter les éoliennes de tourner durant les périodes migratoires du printemps et de l'automne si les taux de mortalité aviaire deviennent trop élevés.

8. Développement des parcs

Hydro-Québec a consenti des contrats qui vont permettre la création de 8 parcs éoliens en Gaspésie et dans la MRC de Matane d'ici 2012.

Le premier de ces parcs a déjà vu le jour à Baie-des-Sables et dans la Mitis (Cartier Énergie) tandis que des audiences publiques du BAPE ont déjà eu lieu ou auront lieu pour les autres projets.

Ces développements ont entraîné la construction d'usines à Matane et à Gaspé pour la construction des tours, des nacelles et des pales des éoliennes.

Des groupes écologistes voudraient mettre un frein (Moratoire) à l'aménagement de ces parcs éoliens de façon à pouvoir mesurer au préalable l'impact global des parcs éoliens sur la santé de la population (Bruit), sur le tourisme (Paysage habité), sur la faune et la flore (Mortalité des oiseaux).

Le BAPE s'est penché sur l'évaluation des impacts cumulatifs des parcs éoliens et considère la question complexe sous plusieurs aspects. D'abord, la pratique québécoise de l'évaluation des effets cumulatifs est limitée et les approches méthodologiques sont en développement. Par ailleurs, l'incertitude scientifique demeure quant aux effets des éoliennes sur les milieux biologiques et humains.

Le BAPE recommande donc que « Les effets cumulatifs de l'ensemble des projets de parcs éoliens dans une région donnée devrait être réalisée par le gouvernement du Québec avant leur autorisation afin d'en assurer l'acceptabilité environnementale et sociale dans une perspective de développement durable ».

Recommandation 6 La Chambre de commerce – région de Matane recommande au gouvernement du Québec d'entreprendre dans l'immédiat une étude poussée sur les effets cumulatifs de l'ensemble des parcs éoliens en Gaspésie et dans la MRC de Matane. Selon la

Chambre, cette étude pourrait permettre de définir les conditions d'implantation des futurs parcs éoliens en vertu du deuxième appel d'offres d'Hydro-Québec (2000 MW) ou de toute autre entente de gré à gré de développement éolien (Sky Power à Rivière-du-Loup). La Chambre rejette cependant tout projet de moratoire sur les projets adoptés en vertu du premier appel d'offres d'Hydro-Québec (1000MW).

9. Demande de moratoire

Plusieurs groupes écologistes qualifient le développement de l'industrie éolienne en Gaspésie et dans la MRC de Matane de non structuré, d'improvisé, voire d'anarchique.

Le développement de cette industrie est régi dans chaque MRC par des règlements de contrôle intérimaire. Les MRC ont adopté ces règlements visant à guider l'autorisation de tels projets « en respectant la qualité du milieu de vie, la qualité des paysages, les zones habitées, les territoires ayant des intérêts particuliers et les corridors touristiques ». Ces règlements sont similaires dans la plupart des MRC mais il existe néanmoins certaines différences dans les dispositions auxquelles sont soumis les promoteurs des projets.

Ainsi les dispositions de la MRC de Matane sont parmi les moins contraignantes du Bas St-Laurent et de la Gaspésie. La MRC de Matane n'impose qu'une distance séparatrice de 500 mètres d'un périmètre urbain et de 750 mètres d'une route touristique tandis que la MRC de Bonaventure impose une distance minimale de 3000 mètres.

Par ailleurs, la distance entre une résidence et une éolienne imposée par la MRC de Matane n'est que de 350 mètres, sauf de 500 mètres à Baie-des-Sables, Ste-Paule et Les Méchins, tandis que la grande majorité des autres MRC imposent une distance minimale de 500 mètres.

Le groupe Éole prudence demande même au gouvernement du Québec de surseoir au développement éolien. Éole prudence souligne le manque d'encadrement gouvernemental et dénonce la densité du développement prévu pour le Bas St-Laurent et la Gaspésie dans le cadre du premier appel d'offres d'Hydro-Québec.

Éole prudence considère que les élus municipaux n'ont ni les outils, ni l'encadrement nécessaires pour légiférer dans le cadre de ces mégas projets. Éole prudence demande en conséquence au ministre de ne pas émettre de certificat d'autorisation et de tenir une consultation provinciale sur le développement éolien.

Recommandation 7 La Chambre de commerce – région de Matane recommande au ministre du Développement durable, environnement et parcs d'émettre les autorisations nécessaires pour l'implantation des parcs éoliens prévus dans le cadre du premier appel d'offres d'Hydro-Québec, tout en tenant compte des diverses recommandations du BAPE. La Chambre rejette tout projet de moratoire puisque l'industrie éolienne naissante en Gaspésie et dans la MRC de Matane risquerait d'en souffrir. La Chambre compte également mettre sur pied un groupe de travail aux idées divergentes qui puisse se doter d'une tribune statutaire afin de partager leurs points de vue et d'ainsi donner une plus grande crédibilité à notre volonté commune de faire du secteur éolien une promesse intéressante et durable de développement régional.

10. Contenu régional

Les normes de contenu régional du premier appel d'offres de 1000 MW d'Hydro-Québec ont permis la construction d'usines à Matane et à Gaspé pour la fabrication des pales, des tours et des nacelles des éoliennes. Ces usines ont entraîné la création de plus de 400 emplois directs dans la région.

Ces usines comptent sur les nouvelles normes de contenu régional (30%) du deuxième appel d'offres d'Hydro-Québec (2000 MW) pour pouvoir maintenir leur production.

Sans ces normes de contenu régional, aucune usine n'aurait vu le jour en Gaspésie et dans la MRC de Matane.

Par ailleurs, ces usines peuvent facilement exporter leur production dans le reste de l'Amérique du Nord que ce soit par train, camion ou bateau.

Recommandation 8 La Chambre de commerce – région de Matane recommande le maintien de normes de contenu régional pour la Gaspésie et la MRC de Matane dans le deuxième appel d’offres de 2000 MW d’énergie éolienne d’Hydro-Québec et le maintien d’une norme de contenu régional pour tout appel d’offres subséquent. La Chambre estime qu’il s’agit du seul moyen de développer et de maintenir une véritable industrie éolienne dans l’est du Québec.

11. Développement communautaire

Plusieurs communautés du Bas St-Laurent et de la Gaspésie veulent profiter du deuxième appel d’offres d’Hydro-Québec pour développer des projets communautaires de parcs éoliens afin de mieux profiter des retombées économiques de ces parcs.

Un Regroupement des coopératives d’énergie renouvelable du Québec a été mis sur pied au Bas St-Laurent afin de négocier, au nom de ses membres, pour obtenir un certain contrôle sur le développement éolien et pour profiter de ses retombées économiques. Ce regroupement fournira également son expertise à des groupes de la Gaspésie et de la Côte-Nord.

Le regroupement compte participer au deuxième appel d’offres de 2000 MW d’énergie éolienne lancé par Hydro-Québec.

L’organisme se dit prêt à s’associer avec de grands promoteurs éoliens, à la condition que ces partenariats accordent 50% des retombées au milieu.

La Société intégrée de développement éolien de la Matapédia a d’ailleurs demandé au gouvernement de réserver un bloc de 75MW d’énergie éolienne pour le développement d’au moins 3 projets collectifs dans la MRC de la Matapédia. Des travaux sont d’ailleurs en cours afin de déterminer les meilleurs sites potentiels pour la réalisation d’études de vents et la recherche pour obtenir le financement nécessaire à la réalisation des projets a déjà été entreprise.

La Régie de l'énergie a par ailleurs ordonné à Hydro-Québec de modifier sa grille de pondération pour son deuxième appel d'offres afin de faire plus de place aux autochtones dans les projets de parcs éoliens. Initialement, 3 points sur 55 étaient accordés à la participation des municipalités, des MRC et des communautés autochtones.

Recommandation 9 La Chambre de commerce – région de Matane recommande qu'au moins 10% des projets approuvés dans le cadre du deuxième appel d'offres de 2000 MW d'Hydro-Québec soient réservés pour des projets collectifs, communautaires et autochtones afin que les régions profitent davantage des retombées économiques du développement éolien.

12. Redevances

La question des redevances versées aux propriétaires des terrains où sont installées des éoliennes a soulevé plusieurs questions au cours des derniers mois. Plusieurs parlent d'iniquité dans l'octroi de ces redevances, notamment par rapport aux sommes versées en Ontario et à un projet en Beauce. Le BAPE a étudié la question des redevances et conclut « qu'elles varient non seulement en sommes versées, mais également dans la façon dont elles sont calculées ».

Northland Power a récemment conclu une entente avec les propriétaires fonciers en vue de l'implantation de son parc à St-Ulric, St-Léandre et St-Damase selon laquelle la somme octroyée en redevances par éolienne passe de 3000\$ à 3600\$.

Un *Cadre de référence relatif à l'aménagement de parcs éoliens en milieux agricole et forestier* a été conçu et propose différentes modalités de calcul des redevances financières aux propriétaires privés. Néanmoins, les propriétaires privés peuvent se sentir insuffisamment informés sur ce qu'ils pourraient demander dans le cadre des négociations avec les entrepreneurs.

Recommandation 10 La Chambre de commerce – région de Matane entérine l'avis du Bureau d'audiences publiques en environnement selon lequel « l'accès à l'information sur les

contrats types dans les divers projets de parcs éoliens devrait être de mise. L'information devrait être facilement accessible à la population de manière à ce qu'un propriétaire terrien ou une municipalité puisse être mieux éclairé sur les options possibles avant de s'engager avec un promoteur ».

13. Intégration durable

L'Université du Québec à Rimouski met sur pied une unité de recherche en développement territorial durable qui se penchera sur les aspects sociaux de la filière éolienne. La création de cette unité a été rendue possible grâce à une subvention de 800 000\$ d'Hydro-Québec.

Le responsable de la nouvelle unité de recherche, Bruno Jean, a indiqué que pour cette nouvelle unité « il s'agira avec les partenaires de proposer à Hydro-Québec un projet de parc éolien qui va rencontrer les aspirations des populations locales ».

La société d'état a déjà demandé un premier avis sur l'intégration des projets éoliens sur le territoire pour le mois de mai prochain. Le professeur Bruno Jean croit donc que les conclusions des chercheurs de l'UQAR influenceront la sélection dans le cadre du deuxième appel d'offres de 2000 MW d'énergie éolienne lancé par Hydro-Québec. La date limite pour présenter des soumissions dans le cadre de cet appel d'offres a été fixée au 15 mai 2007.

Recommandation 11 La Chambre de commerce – région de Matane recommande que l'Université du Québec à Rimouski, grâce à sa nouvelle unité de recherche en développement durable, effectue des recherches sur l'aspect acceptabilité sociale des projets de développement éolien tout en tenant compte de l'importance économique du développement d'une industrie éolienne durable en Gaspésie et dans la MRC de Matane.

14. Règlements de contrôle intérimaires

La rapidité du développement éolien dans la région laisse peu de temps aux municipalités pour en évaluer les conséquences. Au sujet du projet de Northland Power à St-Ulric, St-Léandre et St-Damase, la MRC de Matane en arrive aux conclusions suivantes : « Les municipalités ne possèdent pas tous les outils, l'information et l'expertise nécessaires pour évaluer dans leur ensemble les différents éléments touchés par le projet en cours. Les décideurs municipaux ainsi que la population réagissent présentement au projet au lieu de participer plus activement à son élaboration ».

La MRC propose des éléments de solution comme la concertation entre les différents acteurs, soit les ministères concernés, les citoyens, les promoteurs et le milieu municipal.

Par ailleurs, en raison de la complexité du dossier, la municipalité de St-Ulric demande l'aide du gouvernement afin que le milieu municipal puisse élaborer une réglementation adéquate : « La municipalité de St-Ulric recommande au ministère des Affaires municipales et des Régions de fournir les ressources nécessaires et d'assister les municipalités et les MRC afin qu'elles formulent une réglementation adéquate tant pour les communautés que pour les promoteurs ».

Les règlements de contrôle intérimaires adoptés par les MRC pour régir le développement éolien sur leur territoire sont semblables d'une MRC à l'autre mais certaines variances existent, notamment au sujet de la distance acceptable entre une éolienne, une résidence, un lieu urbain et une route touristique. Ces règlements ne tiennent pas assez compte de l'impact social de l'établissement de plusieurs parcs éoliens sur un même territoire.

Recommandation 12 La Chambre de commerce – région de Matane recommande que les Conseils régionaux des élu(E)s du Bas St-Laurent et de la Gaspésie interviennent dans leur région respective afin de faire adopter des règlements de contrôle intérimaires uniformes, ceci en collaboration avec le Ministère des Affaires municipales et des Régions.

15. Conclusions

La Chambre de commerce – région de Matane estime que l'impact économique du développement éolien en Gaspésie et dans la MRC de Matane a été bénéfique à toute la région et qu'il n'y a pas lieu de modifier les approches à ce développement.

L'énergie éolienne est une énergie verte dont les coûts de production sont sensiblement moins élevés au Québec que dans l'ensemble du monde occidental.

Il ressort certaines craintes des audiences publiques du BAPE sur l'impact du développement éolien en ce qui a trait au bruit, au paysage habité et sur la faune. Ces craintes sont cependant prises en compte dans les recommandations du BAPE pour chaque projet de parc éolien. Certaines études supplémentaires seraient nécessaires mais il n'y a pas lieu, de l'avis de la Chambre, de retarder les projets de parcs éoliens pour permettre, au préalable, d'effectuer ces études.

Les projets de parcs éoliens en Gaspésie et dans la MRC de Matane sont échelonnés jusqu'en 2012 ce qui permettrait entre-temps d'effectuer toutes les études nécessaires.